

Mercredi 26 Octobre 2022

PGE : Bercy ouvre la porte aux abandons

« Bercy entrouvre la porte aux abandons de PGE », titre **Le Figaro**, qui rapporte qu'en coulisses, les entreprises défilent ces dernières semaines dans les couloirs du ministère de l'Économie dans l'espoir de négocier un abandon de leur prêt garanti par l'État. La perspective d'une envolée des défaillances pousse aujourd'hui l'exécutif à revoir sa doctrine qui consistait à ne pas toucher à ces créances. « Dans le cadre de procédures de restructurations financières, il peut y avoir des cas d'abandons partiels de PGE, notamment pour des dossiers aux enjeux financiers et sociaux importants », concède Bercy au Figaro. Les dossiers délicats transitent systématiquement par le Ciri. Ses équipes traitent aujourd'hui une cinquantaine de dossiers. Selon le quotidien, Bt2i et Cityscoot auraient bénéficié d'un effacement partiel de leurs PGE de 18 et 20 millions d'euros, respectivement. « C'est maintenant que tout se joue. Les négociations entre les entreprises et leurs créanciers se font en conciliation ou en mandat ad hoc », glisse un avocat d'affaires de la place de Paris. À titre d'exemple, il négocie ces derniers jours pour le compte d'un grand groupe un abandon d'une partie de sa dette de 400 millions d'euros, dont 40 millions de PGE. Aujourd'hui, le ministère se dit prêt à envisager un abandon partiel de PGE uniquement dans une poignée de cas de figure. « Pour des entreprises, notamment de nature industrielle et disposant de ressources actionnariales limitées, et qui, écrasées par leur dette, ne pourraient pas espérer retrouver une situation saine sans un effacement d'une partie de leur passif », précise Bercy. « Dans les rares cas d'abandon partiel de PGE, l'État indemniserait la banque pour sa perte, à hauteur de la quotité garantie », tient à rassurer le ministère. L'exécutif anticipe une perte pour l'État de 1,3 milliard en 2022, puis 2,15 milliards en 2023, sur les 143 milliards d'euros de PGE accordés par les banques à 700 000 entreprises. « Il faut tout de suite écarter l'idée que le PGE pourrait in fine se transformer en subvention pour les entreprises », tient à préciser Bercy. (**Le Figaro, p.25**)